



Compte-rendu de la commission administrative paritaire du 17 juin

La commission administrative paritaire (cap) s'est réunie mercredi 17 juin pour traiter des mouvements des professeurs de sport.

En déclaration liminaire, le SNEP a dénoncé à nouveau la fermeture des établissements et a demandé que les agents victimes de cette politique irréfléchie soient prioritaires sur tout poste. Par ailleurs, afin de ne pas léser d'autres personnes prioritaires (rapprochement de conjoint...), le SNEP a souhaité que les professeurs de sports des CREPS fermés soient affectés en surnombre dans les services de leurs choix.

D'autre part, le SNEP a souligné le climat délicat dans lequel se déroulait la RGPP et demande une meilleure concertation des personnels et des syndicats dans le cadre de cette réforme avec notamment une consultation de la CAP quand aux nouvelles affectations en DDI et en DRDJSCS.

Le SNEP a rappelé que le cabinet du ministre représenté par Yann Drouet s'était engagé à donner les concours ouverts en 2010 ainsi que le nombre de postes avant l'été. Afin d'éviter « le couac » de cette année et de faire preuve de responsabilité à l'égard des candidats potentiels ainsi qu'à l'égard du réseau des établissements préparant à ce concours, le SNEP demande au ministre de respecter ses engagements.

Certains postes non pourvus à cette CAP seront réétudiés dans la CAP du 8 juillet afin d'envisager le détachement de personnes venant d'autres ministères. Le SNEP souhaite encourager cette perméabilité réciproque entre ministères afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de carrières aux professeurs de sport (STAPS, EPS, Collectivités territoriales...).

Concernant la CAP mutation, nos interventions ont permis de réaliser les mutations au mieux dans un contexte difficile : fermeture des CREPS, RGPP..... : 166 demandes sur 282 ont été satisfaites.

Sabine Villard – Sébastien Remillieux
Commissaires paritaires SNEP